

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC75

présenté par
M. Pancher, rapporteur

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	50 000 000
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Soutien direct aux associations sportives <i>(ligne nouvelle)</i>	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les 100 millions d'euros inscrits pour le Pass'Sport en 2022 ne seront pas consommés : le dispositif est en effet complexe d'utilisation pour de nombreuses associations, et parfois redondant avec des aides mises en place par les collectivités locales - à l'instar du département de la Seine-Saint-Denis, dans lequel la caisse des allocations familiales prend déjà en charge l'intégralité du coût des licences sportives sous conditions de revenus et dans la limite d'un plafond.

Dans un objectif de soutien à la pratique sportive et de crédibilité des engagements budgétaires de l'État, le présent amendement vise par conséquent à allouer directement les sommes non

consommées aux associations et fédérations sportives, fortement affectées par la crise sanitaire. La part non consommée est estimée à 50 millions, soit la moitié des 100 millions dédiés au Pass'Sport dans le programme 219.

50 millions d'euros en AE et CP sont ainsi transférés de l'action 01 du programme 219 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » vers une nouvelle ligne de programme, intitulée « Soutien direct aux associations sportives ».